

C. CWS 199
-03

Le 9 juillet 2025

Objet : Enquête sur la numérotation des demandes et des demandes établissant une priorité – pratique actuelle et pratiques antérieures

Madame,
Monsieur,

À sa douzième session tenue en septembre 2024, le Comité des normes de l'OMPI (CWS) a approuvé la réalisation d'une enquête pour faciliter la révision des [parties 7.2.6 et 7.2.7 du Manuel de l'OMPI](#). Comme indiqué au paragraphe 44 du document [CWS/12/29](#), le CWS a prié le Secrétariat de diffuser une circulaire invitant les offices à y participer.

L'objectif de cette enquête est de recueillir des informations sur les pratiques antérieures et la pratique actuelle en matière de numérotation des demandes et des demandes établissant une priorité. Les résultats de l'enquête seront utilisés pour mettre à jour les parties 7.2.6 et 7.2.7 susmentionnées du Manuel de l'OMPI.

Afin de recueillir efficacement les informations, deux questionnaires distincts ont été élaborés, disponibles en français, en anglais et en espagnol aux adresses suivantes :

- Questionnaire sur la numérotation des demandes et des demandes établissant une priorité – pratique actuelle (concernant la partie 7.2.6 du Manuel de l'OMPI) :
<https://surveys.wipo.int/s3/Numbering-of-Applications-and-Priority-Applications-Current-Practices>
- Questionnaire sur la numérotation des demandes et des demandes établissant une priorité – pratiques antérieures (concernant la partie 7.2.7 du Manuel de l'OMPI) :
<https://surveys.wipo.int/s3/Numbering-of-Applications-and-Priority-Applications-Former-Practices>

/...

Lors du chargement de chaque questionnaire, la plateforme choisit une langue par défaut en fonction des paramètres de votre navigateur. Vous pouvez modifier cette langue en utilisant le menu déroulant situé dans le coin supérieur droit de la page Web. À tout moment, vous pouvez enregistrer vos réponses pour reprendre ultérieurement le questionnaire en cliquant sur le lien “Enregistrer et continuer plus tard” qui se trouve en haut de la page. Lorsque vous aurez terminé, veuillez cliquer sur “Envoyer” sur la dernière page.

Veuillez noter les points suivants :

- Votre office est prié de ne répondre qu'une seule fois au “Questionnaire sur la numérotation des demandes et des demandes établissant une priorité – pratique actuelle”.
- Si votre office a connu plusieurs pratiques antérieures, veuillez envoyer le “Questionnaire sur la numérotation des demandes et les demandes établissant une priorité – pratiques antérieures” autant de fois que nécessaire pour rendre compte de chaque pratique antérieure.

Vous trouverez plus de détails et d'instructions dans chacun des questionnaires, accessibles sur la plateforme en ligne.

Votre office est invité à remplir ces questionnaires d'ici au 6 août 2025.

Pour toute question, veuillez-vous adresser au Secrétariat, à l'adresse suivante :
cws.surveys@wipo.int.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.



Ken-Ichiro Natsume
Sous-directeur général
Secteur de l'infrastructure et des plateformes